

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 1
Élus présents : 28	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 0

**08/2023– DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DE LA FDMJC POUR  
L'ANNEE 2023**

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2012, la commune de Souffelweyersheim a signé une convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'animation socioculturelle en faveur de l'enfance, la jeunesse et la vie associative.

Par courrier en date du 16 décembre 2022, la FDMJC a transmis à la commune le budget prévisionnel 2023 des structures d'accueil périscolaire et accueils de loisirs.

Pour l'année 2023, la FDMJC sollicite une subvention prévisionnelle de fonctionnement à hauteur de 758 000.- €.

Les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget primitif 2023.

**Le Conseil Municipal,**

- VU les articles L.4221-1/5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- VU la convention d'objectifs et de moyens signée en date du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;**
- VU la demande de subvention annuelle de la FDMJC en date du 16 décembre 2022 ;**
- VU l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 20 février 2023 ;**

**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE d'accorder une subvention prévisionnelle de fonctionnement annuelle pour l'année 2023 à la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), sise 8 rue du Maire François Nuss – 67118 Geispolsheim, pour un montant de 758 000.- €.**

**Pour extrait conforme**

**Souffelweyersheim, le 1<sup>er</sup> mars 2023**



**Le Secrétaire de séance**

**Virginie JACQUEMIN**



**Le Maire**

**Pierre PERRIN**

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :  
Publication numérique faite le **- 2 MARS 2023**